Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213503097-20260320-2026_021-DE

COMMUNE DE SAINT-RÉMY-DU-PLAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Le 20 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Rémy-du-Plain s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Dominique PRIOUL, Maire, suivant convocation transmise le lundi 23 mars 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BELLIER Dany, CLÉMENT Kelly, COQUELIN Emile, DIBON Jérôme, GROUAZEL Pierre, GUIAVARCH Benoît, LEBOSSÉ Marie-Jeanne, LECLERC Guillaume, MACÉ - GARNIER Annabelle, MEIGNAN Laëtitia, MOUSSU Peggy, PRIOUL Dominique, RAIMBAULT Marie-Thérèse, RAPINEL Stéphane
Absents : MANGENOT Aurore

Secrétaire de séance : CLÉMENT Kelly

2026-021 - ELECTION DU MAIRE

Rapporteur : CLÉMENT Kelly

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18h,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Rémy-du-Plain convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Dominique Prioul, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Dominique Prioul, doyen d'âge.

Etaient présents : PRIOUL Dominique, MEIGNAN Laetitia, RAPINEL Stéphane, LEBOSSE Marie-Jeanne, COQUELIN Emile, DIBON Jérôme, GARNIER MACE Annabelle, BELLIER Dany, CLEMENT Kelly, GUIAVARCH Benoit, RAIMBAULT Marie-Thérèse, LECLERC Guillaume, MOUSSU Peggy et GROUAZEL Pierre.

Etaient absents : MANGENOT Aurore

Secrétaire de séance : CLEMENT Kelly

Objet : Election du maire

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213503097-20260320-2026_021-DE

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7,

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

issue du premier tour de scrutin :

- 14 suffrages exprimés pour Dominique Prioul

Le conseil municipal, par:

- 14 voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE,

ELIT Monsieur Dominique Prioul, maire de la commune de Saint-Rémy-du-Plain ;

INSTALLE Monsieur Dominique Prioul en qualité de maire de la commune de Saint-Rémy-du-Plain ;

AUTORISE Monsieur Dominique PRIOUL à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le président de séance,
Dominique PRIOUL, Maire

Le secrétaire de séance,
Kelly CLÉMENT